

# Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2009

A 18H30

## VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE RENDU INTERNET

|               | Présents | Absents excusés | Absents | Pouvoirs    |
|---------------|----------|-----------------|---------|-------------|
| M. DURÉCU     | X        |                 |         |             |
| M. PERCHE     | X        |                 |         |             |
| M. ORANGE     | X        |                 |         |             |
| Mme FICET     | X        |                 |         |             |
| M. JOBBIN     | X        |                 |         |             |
| M. LOSSON     | X        |                 |         |             |
| M. MOGIS      | X        |                 |         |             |
| M. GEMEY      | X        |                 |         |             |
| M. DUFOUR     |          | X               |         | M. BARRE    |
| M. BARRE      | X        |                 |         |             |
| M. DEFRANCE   | X        |                 |         |             |
| M. MALANDRIN  |          | X               |         | M. GEMEY    |
| M. LAURENT    | X        |                 |         |             |
| Mme CREPIN    | X        |                 |         |             |
| Mme LEGER     | X        |                 |         |             |
| M. FORTIN     | X        |                 |         |             |
| Mme CURDEL    | X        |                 |         |             |
| Mme DUROZEY   |          | X               |         | M. FORTIN   |
| M. METAIS     | X        |                 |         |             |
| M. BELLIERE   | X        |                 |         |             |
| Mme LECLERC   | X        |                 |         |             |
| M. CROCHEMORE | X        |                 |         |             |
| Mme MORIN     |          | X               |         | MME LECLERC |

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nommé à ce poste : **M. LAURENT**

#### **1) Procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2009 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet dernier.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la séance du 7 juillet dernier.**

**2) Délibération du Conseil Communautaire « Plateau de Caux – Fleur de Lin » - Taxes :**

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 7 avril 2009, a décidé de reconduire les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2009 comme suit :

- Taxe d'habitation : 1.49 %
- Taxe foncière (bâti) : 3.25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6.18 %
- Taxe professionnelle : 1.53 %

De plus, il fixe le taux de taxe professionnelle de zone à 9.45 % sur l'ensemble des zones d'activités d'intérêt communautaire pour l'année 2009.

**Pas de commentaire du Conseil Municipal.**

**3) Réalisation d'une piste cyclable et d'un chemin piétons :**

Nous avons reçu une correspondance du Département de Seine-Maritime nous informant que notre projet n'a pas été retenu par la commission permanente.

**Pas de commentaire du Conseil Municipal.**

**4) Compte rendu de la commission Urbanisme du 6 août 2009 :**

|                            | PRESENTS | ABSENTS<br>EXCUSES | ABSENTS | SUPPLEANTS DE |
|----------------------------|----------|--------------------|---------|---------------|
| M. DURECU                  | X        |                    |         |               |
| M. PERCHE                  | X        |                    |         |               |
| M. CROCHEMORE              | X        |                    |         |               |
| MME FICET                  |          | X                  |         |               |
| M. LAURENT                 |          |                    | X       |               |
| M. DEFRANCE                | X        |                    |         |               |
| M. FORTIN                  | X        |                    |         |               |
| <b><u>SUPPLEANTS :</u></b> |          |                    |         |               |
| M. ORANGE                  | X        |                    |         | MME FICET     |
| M. GEMEY                   |          |                    |         |               |

**1) Déclassement et vente du chemin sis rue du Val d'Auge :**

Le déclassement de ce type de chemin ne nécessite qu'une délibération du Conseil Municipal.

La commission doit donner son accord de principe pour la vente de ce chemin (dont la superficie est de 121 m<sup>2</sup>) pour un montant de 5.00 euros du m<sup>2</sup> soit 605.00 euros.

**La commission émet un avis favorable pour la vente de ce chemin pour un montant de 605.00 euros.**

### **2) Evolution du dossier Champion :**

Une réunion tripartite (commune, DDR, COM/COM) s'est tenue le 4 août 2009. Tous les acteurs présents ont convenu que l'absence de rond point était un écueil majeur au développement industriel et commercial de la zone de part et d'autre du CD20. Le principal obstacle est le financement d'une telle réalisation sachant que le Département ne prendra en charge que la maîtrise d'œuvre.

### **3) Bien sis route de la Gare à Harcanville :**

Nous avons une proposition ferme à 55 000.00 euros sans la partie du terrain où se trouve la caravane qui peut être proposée à un autre acquéreur.

La commission doit se prononcer sur le montant de cette offre.

La commission demande qu'une division possible du terrain soit envisagée. Une visite sur place s'impose avant toute prise de décision.

La visite sur place a eu lieu le 11 août (Commentaires de M. PERCHE)

## **FIN DU COMPTE-RENDU**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Concernant le chemin sis rue du val d'Auge, l'acquéreur potentiel nous a informé que les frais de notaire afférents à cette vente sont supérieurs au prix de vente réclamé par la Commune. Afin de trouver un compromis entre les deux parties, la commission urbanisme sera à nouveau saisie du dossier.

Concernant l'implantation du magasin Champion sur la zone d'activités, M. GEMEY se demande si la construction d'un rond point sur le CD20 est une condition *sine qua non* à l'implantation du supermarché.

M. PERCHE répond que le tourne à gauche actuel n'est pas une solution envisageable si une grande surface s'installe de l'autre côté de la zone d'activités. De plus, le financement de rond point aux abords des hypermarchés est souvent pris en charge par l'enseigne.

M. FORTIN demande si nous avons déjà réglé des frais au cabinet Delavigne, en charge de ce dossier.

M. PERCHE lui répond que nous n'avons reçu aucune facture pour le moment.

Concernant le bien sis route de la Gare à Harcanville, Mme CURDEL et M. FORTIN pensent que le prix de vente proposé pour ce terrain leur semble trop bas.

M. PERCHE souligne qu'il est difficile de réclamer une somme supérieure pour ce type de terrain. De plus, nous avons informé l'acquéreur de l'éventuelle pollution du terrain.

Concernant la vente du bien sis route de la gare à Harcanville, les membres du Conseil Municipal, par 7 voix contre (M. BARRE ET SON POUVOIR, M. FORTIN ET SON POUVOIR, MME CURDEL, M. METAIS, M. DEFRANCE), 4 abstentions (M. GEMEY ET SON POUVOIR, MME LEGER, M. LAURENT) et 12 voix pour (Majorité Municipale), acceptent la proposition de vente de ce terrain à 55 000.00 euros.

**5) Paiements d'intérêts moratoires sur les travaux de reconstruction de la station d'épuration – Correspondance de la Préfecture – Décision modificative :**

Nous avons reçu une correspondance de la Préfecture de Seine-Maritime nous demandant de procéder au paiement des sommes dues au titre des intérêts moratoires pour les entreprises qui ont subi un retard dans le mandatement de leurs factures.

La somme globale s'élève à 50 515.57 euros et sera à imputer sur le budget assainissement de notre collectivité.

Une décision modificative sur ce budget est nécessaire pour permettre le paiement de ces intérêts moratoires.

De plus, cette décision modificative devra prendre en compte la régularisation de l'avance forfaitaire, des différents avenants intervenus depuis le vote du budget et les révisions de prix sur ce marché.

| FONCTIONNEMENT                             | DEPENSES      | RECETTES |
|--|---------------|----------|
| 023 Virement à la section d'investissement | - 70 000.00 € |          |
| 6711 Intérêts moratoires                   | 70 000.00 €   |          |

| INVESTISSEMENT                            | DEPENSES | RECETTES      |
|---|----------|---------------|
| 021 Virement de la section d'exploitation |          | - 70 000.00 € |
| 238 Avances et acomptes                   |          | + 75 408.00 € |

| INVESTISSEMENT                | DEPENSES       | RECETTES |
|-------------------------------|----------------|----------|
| 2315 Installation et matériel | + 350 000.00 € |          |
| 2315 Installation et matériel | + 75 408.00 €  |          |

**Avis et vote du Conseil Municipal :**

M. JACQUET (trésorier municipal) rappelle la procédure de mandatement des intérêts moratoires en cas de dépassement du délai légal de paiement et l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture en cas de non-inscription au budget des sommes dues au titre de ces intérêts moratoires.

M. DURECU précise qu'il a envoyé un courrier au Préfet le 26 août dernier, afin que les services de l'Etat étudient la possibilité d'exonérer la commune de ce paiement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la décision modificative ci dessus.

**6) Décision modificative – Budget Eau :**

Une délibération est nécessaire pour régler l'assurance pour risques spéciaux.

|                                 | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|----------|----------|
| 6161 - Assurances               | 154.00 € |          |
| 7012 – Ventes de produits finis |          | 154.00 € |

**Avis et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la décision modificative ci dessus.

**7) Compte rendu de la commission des travaux et de l'environnement du 5 août 2009 :**

|                   | PRESENTS | ABSENTS<br>EXCUSES | ABSENTS | SUPPLEANTS DE |
|-------------------|----------|--------------------|---------|---------------|
| M. DURECU         | X        |                    |         |               |
| M. ORANGE         | X        |                    |         |               |
| MME LECLERC       |          | X                  |         |               |
| M. CROCHEMORE     | X        |                    |         |               |
| M. LAURENT        |          |                    | X       |               |
| M. DUFOUR         | X        |                    |         |               |
| M. METAIS         |          |                    | X       |               |
| <b>SUPPLEANTS</b> |          |                    |         |               |
| M. BELLIERE       | X        |                    |         | MME LECLERC   |
| M. DEFRANCE       |          |                    |         |               |

➤ **Achat de matériel pour l'entretien de la Station d'épuration :**

Considérant l'entretien difficile des billons, l'achat d'un matériel approprié est envisagé. Après plusieurs démonstrations de l'entreprise DUCASTEL, notre choix se porte sur un broyeur chenille pour un montant de 6 990.00 € TTC, à inscrire en dépense d'investissement sur le budget assainissement.

A titre indicatif le coût d'entretien annuel proposé par VEOLIA est de 6 500 € HT par an.

La commission donne un avis favorable pour l'achat de ce matériel et son inscription au budget assainissement. (Une mise en concurrence est en cours)

➤ **Achat d'une balayeuse de voirie :**

Nous avons le choix entre deux modèles de balayeuses à 9 000 € et 10 500 € HT ; cependant la commission juge qu'une démonstration est nécessaire pour faire son choix.

➤ **Zone BLEUE :**

Un courrier d'information va être distribué aux administrés concernés par la zone bleue.

La mise en œuvre se fera courant septembre.

La commission décide qu'une dérogation pourra être accordée aux résidents de la commune.

Une trentaine d'ayants droits a été recensée.

➤ **Publicité centre ville :**

Afin de normaliser la signalétique de la ville, l'achat de bimat est envisagé.

Tout autre type de publicité sera interdit.

**La participation des commerçants à l'achat de leur lame sera proposée lors de la réunion du 8 septembre avec les commerçants.**

➤ **Réducteur de tension :**

La SDEL nous propose un devis d'un montant de 7 363.00 € TTC, la pose de réducteur de tension permet une économie de 25% sur les charges communales d'électricité.

Cependant, après réflexion, la commission propose l'extinction des lumières de minuit à 5 heures du matin sur la majorité des rues. Seuls les deux axes principaux resteraient allumés (CD N° 20 et CD N° 149)

➤ **Abribus de Vautuit :**

Nous avons une proposition à 3 000.00€ HT de l'entreprise LOUVEL pour un abribus de type rustique mais le projet doit être réétudié pour un abri à deux pans et ouvert devant.

➤ **Signalétique Mairie :**

La commission a choisi la signalétique pour la Mairie en se basant sur le devis de l'entreprise POLYSIGN.

Montant environ 1 000.00€ HT

➤ **Coussins Berlinois :**

Nous avons un devis de l'entreprise SES pour une paire de coussins berlinois sans la pose mais avec signalisation : **Coût 3 136.00 € HT.**

La commission émet un avis favorable à la pose de cette signalisation au niveau de l'école Breton.

➤ **Points sur les travaux en cours :**

Les travaux d'isolation des classes de l'école Breton sont finis. Le résultat est satisfaisant. La réhabilitation des toilettes est en cours de finition.

➤ **Critères de choix des entreprises :**

La commission propose que désormais la règle d'achat de matériels ou de travaux privilégiant un commerce ou une entreprise de Doudeville se fasse au regard des critères suivants :

De 0 à 20 000 € HT  
Devis le moins disant + 10%

De 20 000 € à 90 000 € HT  
Devis le moins disant + 5%  
+ de 90 000 € HT  
Devis le moins disant

## FIN DU COMPTE-RENDU

### Avis et vote du Conseil Municipal :

Concernant le réducteur de tension pour l'éclairage public, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité municipale) et 11 voix contre, décident l'achat de ce dispositif.

En revanche, il est décidé de surseoir à l'extinction de l'éclairage de minuit à 5 heures du matin.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les autres propositions présentées dans le compte rendu de la commission des travaux et de l'environnement du 5 août dernier.

### 8) Compte rendu de la commission du personnel du 4 août 2009 :

|                            | PRESENTS | ABSENTS<br>EXCUSES | ABSENTS | SUPPLEANTS DE |
|----------------------------|----------|--------------------|---------|---------------|
| M. DURECU                  | X        |                    |         |               |
| M. PERCHE                  | X        |                    |         |               |
| M. JOBBIN                  |          |                    | X       |               |
| M. ORANGE                  | X        |                    |         |               |
| M. MALANDRIN               | X        |                    |         |               |
| M. GEMEY                   | X        |                    |         |               |
| MME CURDEL                 |          |                    | X       |               |
| <b><u>SUPPLEANTS :</u></b> |          |                    |         |               |
| M. CROCHEMORE              |          |                    |         |               |
| MME LEGER                  |          |                    |         |               |

1) Statut du directeur du centre de loisirs :

Actuellement, M. FERVIN Jean-Aimable est adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Comme il a plus de 80 jeunes inscrits sur une durée supérieure à 80 jours, il n'a plus la possibilité légale d'être Directeur du centre, sauf si Monsieur Le Maire le titularise.

Pour qu'il puisse exercer son poste jusqu'à la fin de l'année, une dérogation doit être demandée auprès de la Préfecture. Pour l'année prochaine, nous n'avons pas d'autre solution que de titulariser M.FERVIN.

**Avis de la Commission : Les membres de la commission donnent un avis favorable à la titularisation de M. Jean Aimable FERVIN, comme adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.**

2) Statut de M. LOIZEL Pierre :

M. LOIZEL Pierre est actuellement en contrat d'apprentissage jusqu'à fin août, il a été reçu fin juin à son examen de baccalauréat professionnel.

Nous n'avons plus la possibilité de prendre des apprentis, car un tuteur possédant un bac pro est nécessaire (Seul M. CHERON le possédait auparavant).

Nous souhaiterions garder M. LOIZEL en contrat à durée déterminée, pour éventuellement reprendre un apprenti par la suite.

La demande d'autorisation est faite auprès de la Préfecture.

**Avis de la Commission : Les membres de la commission donnent un avis favorable à l'embauche de M. Pierre LOIZEL en CDD d'un an, comme agent des services techniques.**

3) Statut du Directeur de l'école de musique :

M. TABESSE Laurent est actuellement vacataire avec un temps complet (mi-temps à l'école de musique et mi-temps à l'école Breton)

Nous souhaitons lui donner une prime en tant que directeur de l'école de musique. Cette prime est la même que les employés communaux (avec paiement 1/3 , 2/3).

Par la suite une évolution de sa carrière reste possible en créant deux demi postes en CDD pour remplacer ses vacances qui sont en réalité plutôt deux demi emplois.

**Avis de la Commission : Les membres de la commission donnent un avis favorable à l'attribution d'une prime annuelle à M. Laurent TABESSE, à l'instar des employés municipaux ainsi qu'à la régularisation de son statut. (un contrat à mi-temps à l'école élémentaire BRETON comme intervenant pour l'éveil musical et un contrat à mi-temps pour la direction de l'école de musique de Doudeville)**

**FIN DU COMPTE-RENDU**

**Avis et vote du Conseil Municipal :**



M. FORTIN et M. PERCHE s'accordent sur le fait de relier la direction de la Renaissance à l'un des deux contrats de M. Laurent TABESSE.

M. GEMEY précise que M. MALANDRIN lui a indiqué qu'aucune promesse de titularisation n'avait été faite à M. TABESSE, lors du mandat précédent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la commission du personnel.

**9) Vol de numéraire – régie de recette des études surveillées de l'école Breton – demande de décharge de responsabilité :**

Le secrétariat de l'école Breton a été victime d'un vol, constaté le 26 juin dernier. Une somme de 220.00 euros représentant la régie d'études surveillées du mois de juin a été dérobée.

Suite à ce vol, le régisseur a sollicité une décharge de responsabilité concernant le débêt consécutif à cette affaire.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande de remise gracieuse formulée par Madame Christine ROUGEOLLE.

**Avis et vote du Conseil Municipal :**

M. DURECU estime que la demande de Christine ROUGEOLLE mérite d'être examinée avec bienveillance en raison de la manière de servir habituelle de l'intéressée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accordent la remise gracieuse formulée par Mme Christine ROUGEOLLE.

**10) Compte-rendu de la Commission scolaire du 24 août 2009**

|                            | PRESENTS | ABSENTS<br>EXCUSES | ABSENTS | SUPPLEANTS DE |
|----------------------------|----------|--------------------|---------|---------------|
| M. DURECU                  | X        |                    |         |               |
| M. LOSSON                  | X        |                    |         |               |
| M. MOGIS                   | X        |                    |         |               |
| M. FORTIN                  | X        |                    |         |               |
| MME MORIN                  |          |                    | X       |               |
| MME CURDEL                 |          |                    | X       |               |
| MME LEGER                  | X        |                    |         |               |
| <b><u>Suppléants :</u></b> |          |                    |         |               |
| MME LECLERC                |          |                    |         |               |

|             |  |  |  |  |
|-------------|--|--|--|--|
| MME DUROZEY |  |  |  |  |
|-------------|--|--|--|--|

➤ **Prix de la cantine :**

Suite à l'augmentation annuelle du prix du repas fixé par la société Ansamble, la commission décide de la prise en charge intégrale de cette augmentation par la Commune pour les enfants Doudevillais.

Cependant, une négociation avec le Fermier reste souhaitable. La commission décide que la prise en charge communale sera plafonnée à 30 % du prix du repas. (27.53 % pour cette année) A terme, la commission souhaite mettre en place une tarification prenant en compte les revenus des foyers concernés.

| Année                 | 2006 / 2007 | Augmentation | 2007 / 2008 | Augmentation | 2008 / 2009 | Augmentation | 2009 / 2010 |
|-----------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Prix du repas         | 4 € 44      | 5 % 53       | 4 € 70      | 2 % 39       | 4 € 81      | 2 % 70       | 4 € 94      |
| Participation commune | 1 € 20      | 0%           | 1 € 20      | 2 % 39       | 1 € 23      | 10 % 57      | 1 € 36      |
| Charge famille        | 3 € 24      | 7 % 43       | 3 € 50      | 2 % 39       | 3 € 58      | 0 %          | 3 € 58      |

➤ **Points sur les travaux :**

L'isolation phonique des classes est terminée, la réfection des toilettes est en cours de finition, l'engazonnement d'une partie de la cour de récréation de l'école Breton est achevé. Le grillage entre les deux écoles sera posé avant la rentrée.

➤ **Garderie du matin :**

Dès la rentrée scolaire la garderie du matin des écoles Breton et Mensire se fera sur un site unique.

Cette garderie aura lieu dans les locaux de la nouvelle bibliothèque de l'école Breton.

Afin d'uniformiser les tarifs, un prix unique de 10 euros par mois est proposé.

De plus, des aménagements seront effectués au fur et à mesure pour le bien être des enfants notamment les élèves de maternelle.

La commission décide que 4 personnes seront affectées à cette garderie : Deux personnes de chaque école se relayeront toutes les semaines.

➤ **Convention scolaire :**

Nous avons reçu une seule réponse positive de la Mairie d'Amfreville les Champs. Ce projet suit son cours.

➤ **Convention restaurant scolaire :**

Deux conventions supplémentaires vont être mises en place entre le fermier et les communes désirant que les parents paient le prix du repas réservé aux Doudevillais.

➤ **Questions diverses :**

- L'exposition des œuvres des enfants de maternelle se fera de nouveau à Doudeville dans la salle du rez de chaussée de la Mairie pendant deux semaines.
- Suite à la réception de divers titres de recettes pour des frais de fonctionnement, un suivi des dérogations accordées aux enfants doudevillais scolarisés dans les communes extérieures sera effectué.
- Par le biais de la communauté de Communes, nous avons reçu une proposition de réception des scolaires à la nouvelle piscine d'Yvetot avec conditions financières à négocier. Un complément d'information sera demandé au service de la Communauté de communes.
- La Commune et le SIVOSS, dans un courrier commun, vont rappeler aux ATSEM et accompagnateurs de bus les règles gérant l'interface entre le bus et les classes.
- La commission a étudié plus spécifiquement le cas d'une demande de dérogation pour la petite sœur d'un enfant scolarisé en CLIS.

## **FIN DU COMPTE-RENDU**

### **Avis et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la commission scolaire du 24 août dernier.**

### **11) QUESTIONS DIVERSES :**

#### **➤ Evolution du statut de la Poste**

**M. DURECU rend compte de son entrevue avec des représentants syndicaux, le 17 août dernier, concernant l'évolution du statut de la poste. Il se dit réceptif aux craintes formulées, tant par le personnel de l'entreprise que pour les citoyens. Il se prononce pour la tenue d'un point de consultation citoyenne, en mairie, le 03 octobre prochain.**

#### **➤ Correspondance de l'association A3DE**

**M. DURECU commente la correspondance datée du 15 août, qui lui a été adressée par l'association A3DE.**

**S'agissant de la demande d'abandon de la procédure de révision simplifiée du P.O.S, il estime qu'au stade actuel du dossier de demande de création d'une surface commerciale au niveau du champ de courses, il n'y a pas lieu de les remettre en cause.**

#### **➤ Départ du Père Ansel**

**M. DURECU fait part à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de la part de l'équipe paroissiale, l'informant de la décision prise par l'abbé Ansel de renoncer à l'exercice de son ministère. A priori, le remplacement de l'abbé Ansel n'interviendra pas avant plusieurs mois.**

**Pas de questions diverses de la part des membres du Conseil Municipal.**

### Questions du public :

M. MERIT demande si un projet de haut débit internet par le téléphone est en cours.

M. DURECU lui répond qu'il n'a pas connaissance d'un tel projet à ce jour.

M. MERIT s'interroge sur le devenir des anciens bassins de la station d'épuration.

M. ORANGE lui répond que ces bassins seront utilisés dans un premier temps pour le stockage des boues de la station.

M. MERIT demande où se situe le point de ralliement de l'hôtel de ville en cas d'incident dans le bâtiment.

M. ORANGE lui répond qu'un lieu de ralliement va être choisi très prochainement.

M. MERIT informe les membres du Conseil Municipal que les panneaux de limitation de vitesse (zone 30 km/heure) de la rue Cacheleu, sont difficilement visibles par les conducteurs.

M. ORANGE précise que qu'une signalétique au sol sera ajoutée prochainement.

M. DUTHOIT demande le devenir de l'espace laissé vacant depuis l'abattage d'arbres, rue Saint Eloi.

M. ORANGE répond que l'aménagement de cet espace va intervenir sous quelques semaines.

### 12) AGENDA DES MANIFESTATIONS :

06 septembre 2009 : Festival de la terre

12 septembre 2009 à 11h00 : Formation défibrillateur (salle d'honneur de l'hôtel de ville)

18 septembre 2009 à 18h30 : Formation défibrillateur (salle d'honneur de l'hôtel de ville)

10 et 11 octobre 2009 : exposition de René Cocagne et braderie

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.**

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au**

**jeudi 08 octobre 2009, à 18H30.**